



Conseil communal

Rapport

de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 43/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson.

Membres

Anna BEUTLER	PLR
Pierre-Alain BRINGOLF	GdG
David MAYER	GdG
Anna PALLOTTA LADISA	UDC
Rupert SCHILDBÖCK	PS-Les Verts-POP ; 1er membre et rapporteur

Représentants de la municipalité et de l'administration communale

Michael ROHRER	Conseiller municipal en charge du dicastère « Infrastructures et environnement »
Ranfiss TRUJILLO	Chef de service en charge de l'élaboration de la stratégie et de la gestion au quotidien de l'unité « Infrastructures et environnement » de la Ville de Gland

Séance

La Commission s'est réunie le mercredi 4 juillet 2018 à 19 heures 30, devant le bâtiment communal de Montoly à Gland, en présence de Messieurs Michael Rohrer, conseiller municipal, et Ranfiss Tujillo, chef de service. Après ses délibérations avec représentants de la municipalité et de l'administration communale la Commission s'est ensuite déplacée à la forêt de Lavasson pour visiter les lieux de l'éventuel futur chantier.

Bases légales et autres références

- Ville de Gland : préavis municipal 43/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson
http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Conseil_communal/2016-2021/preavis/preavis_43_cr%C3%A9dit_investissement_renaturation_Lavasson.pdf
- Bureau Perenzia Ingénieurs Sàrl, Nyon (sur mandat de la ville de Gland) : Renaturation du Lavasson, Gland, Rapport technique pour la mise en enquête (Nyon 2018) ;
Ce rapport n'est pas disponible sur l'Internet mais peut être consulté au Service infrastructure et environnement de la ville de Gland.
- Confédération RS 814.20 : Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910022/201701010000/814.20.pdf>
- État de Vaud, Direction général de l'environnement : Plan cantonal de renaturation des cours de l'eau : Planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, Rapport final, décembre 2014
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIRNA_EAU_Stauffer_renaturation_Rapport_VD.pdf (pages 23ss)
- État de Vaud : site web « Renaturation des cours d'eau »
<https://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/lacs-et-cours-deau/renaturation/>
- État de Vaud, exemple d'un panneau d'information publique réalisé pour un projet de renaturation : Le Nant de Commugny (2014)
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/40_DGE_DIRNA_EAU_panneau_info_COMMUGNY.pdf
- Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) : dicastère environnement
<https://regiondenyon.ch/environnement/>

- Bureau Perenzia Ingénieurs Sàrl, Nyon : projet « Réhabilitation du Lavasson »
<http://www.perenzia.ch/> (suivre en cliquant : hydraulique => rivières => lavasson)
-

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 4 juillet 2018 en présence de Messieurs Michael Rohrer, municipal, et Ranfiss Trujillo, chef de service, afin d'étudier le préavis municipal 43/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson, ruisseau sis à l'extrémité est de la commune de Gland, partiellement à cheval avec la commune voisine de Dully.

La Commission en profite pour les remercier de leurs explications détaillées ainsi que de leurs réponses à nos questions.

Le projet dont il est question dans ce préavis s'inscrit dans une série des projets de revitalisation et renaturation des cours d'eau lancée ces dernières années par le canton en vertu des provisions pertinentes de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Dans le cadre de ces projets cantonaux la renaturation du Lavasson a été inventorié en « priorité élevée », tandis que l'aménagement pisciphile de deux seuils actuellement infranchissables du Lavasson et du ruisseaux voisin Dullive a été inventorié en « priorité moyenne ».

Des subventions cantonales et fédérales couvrent l'entier du financement de renaturation. Par conséquent, aucun financement de la commune de Gland n'est nécessaire pour sa réalisation. Le crédit d'investissement demandé par le présent préavis sert uniquement pour régler les factures durant les travaux, la totalité avancée étant remboursée une fois ceux-ci terminés. D'éventuels frais d'entretien futurs seront absorbés par le budget courant de la commune

La Commission note avec satisfaction que le projet préavisé vise à adresser trois objectifs distincts, à savoir :

- Le rétablissement des fonctions biologiques des ruisseaux, dont la migration piscicole, au milieu humides latéraux et à la forêt riveraine ;
- L'aménagement d'un sentier pédestre remplaçant les sentiers sauvages existants ;
- Et la mise en valeur du patrimoine communale militaire et historique du site.

Ces trois dimensions apportent clairement une plus-value aux communes concernées, leur environnement et leurs populations actuelles et futures, valeurs qui ont été déjà identifiées par le canton lors de son inventarisation des cours d'eaux du canton.

Répondant aux questions de la Commission et aux points relevés lors du débat du préavis en première lecture durant la séance du Conseil communal du 21 juin 2018, Messieurs Rohrer et Trujillo indiquent qu'aucun impact négatif du projet du futur STEP Lavasson sur le site du projet préavisé n'est ni connu ni prévisible pour l'instant. En revanche, il y aura de défis liés au gazoduc existant traversant la zone, ainsi qu'à la voie CFF au nord de celle-ci. Mais ces défis ont été adressés par l'étude de faisabilité de 2014 et semblent être surmontables. Malheureusement, la Commission n'a pas pu consulter l'étude de faisabilité de 2014 entreprise par l'État de Vaud.

Dans l'hypothèse d'un avis défavorable du Conseil Générale de la Commune de Dully qui devrait se prononcer sur un préavis municipal similaire lors de sa séance du 11 octobre 2018 (et d'un avis favorable du Conseil communal de Gland), uniquement les parties I et II du projet préavisé (qui concernent la commune de Gland) seraient réalisées. En revanche, la partie III, qui concerne uniquement la commune de Dully, ne se réaliserait pas dans ce projet.

Dans le cadre de la planification du projet préavisé, des nombreuses personnes, institutions et associations, toutes ayant un intérêt particulier dans la matière, ont été consultées par les partenaires du projet lors de l'élaboration d'une étude de faisabilité en 2014 notamment les propriétaires actuels et voisins directs des terrains impactés par les travaux prévus, les conseils municipaux de Dully et de Gland, les services cantonaux et communaux pertinents, le garde et inspecteur forestiers, le garde-pêche et chef du secteur, le biologiste de région, l'Association de la Ligne Fortifiée de la Promenthouse, Armasuisse, ainsi que la Société Vaudoise des Pêcheurs de Rivière.

Vu le nombre considérable des personnes directement ou indirectement concernées par le projet préavisé qui ont été déjà consultées et qu'aucune opposition n'a été enregistré, la Commission technique, à l'unanimité, déclare être favorable à la réalisation du projet présenté par le Conseil municipal dans son préavis 43/2018 et invitent Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers à soutenir ce préavis municipal.

Conclusions de la Commission

A l'unanimité, votre commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 43/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson vous présente sa conclusion suivante :

- *Notant* que le projet proposé s'inscrit dans le plan cantonal de renaturation des plans d'eaux en application de la loi fédérale sur la protection des eaux et qu'il est reconnu d'importance régionale, cantonale et nationale ;
- *Convaincue* que les trois objectifs prévus par le projet, à savoir (1) le rétablissement des fonctions biologiques, dont la migration piscicole, liées aux rivières, aux milieux humides latéraux et à la forêt riveraine ; (2) l'offre à la population d'un sentier pédestre sécurisé et conviviale canalisant la forte utilisation actuelle sur de multiples sentiers "sauvages " ; et (3) la mise en valeur du patrimoine militaire et historique singulier du site, apportent tous une plus-value pour les voisins directs, les habitants, les visiteurs, la faune et la flore de notre commune et de notre région ;
- *Prenant note* que de nombreuses personnes, institutions et associations, ayant toutes un intérêt particulier, ont été consultées par les partenaires du projet lors de l'élaboration d'une étude de faisabilité en 2014, à savoir les conseils municipaux de Gland de de Dully, les services cantonaux et communaux pertinents, le garde et inspecteur forestiers, le garde-pêche et chef du secteur, le biologiste de région, l'Association de la Ligne Fortifiée de la Promenthouse, Armasuisse, et la Société Vaudoise des Pêcheurs de Rivière ;
- *Ayant été informé* qu'un accord de cession des terrains nécessaires pour la réalisation du projet préavisé a été trouvé par la commune de Gland avec les différents propriétaires actuels ainsi qu'avec les voisins de la zone en question ;
- *Rassurée* que le crédit demandé par ce préavis est en fait une avance temporaire de trésorerie à prélever sur les disponibilités de la bourse communale de la ville de Gland et que la somme payée pour la réalisation du projet sera remboursée intégralement une fois les travaux terminés par les partenaires du projet selon les répartitions des coûts indiquées dans le préavis 43/2018 ;
- *Conscient du fait* que le Conseil Général de la commune de Dully traitera un préavis similaire lors de sa séance prévue le 11 octobre 2018 et qu'un éventuel avis défavorable n'aura pas d'impact sur la réalisation des deux premières parties du projet qui concernent Gland, à savoir (1) la renaturation du Lavasson et (2) le seuil sur le Lavasson à cheval sur la Commune de Dully et de Gland ;
- *Ayant reçu* des explications supplémentaires de la part de la Municipalité de la ville de Gland lors de la séance du 4 juillet 2018 de la Commission technique chargée d'étudier le préavis 43/2018 ;
- *Et ayant pris connaissance* des conclusions favorables de la Commission de finances chargée d'étudier le préavis 43/2018 ;

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 43/2018

- *recommande* que le Conseil communal de la ville de Gland accepte la conclusion de la municipalité de son préavis 43/2018, de lui accorder un crédit de CHF 800.000,00 et de l'autoriser à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis précité.

Signatures des membres de la Commission

Anna BEUTLER	
Pierre-Alain BRINGOLF	
David MAYER	
Anna PALLOTTA LADISA	
Rupert SCHILDBÖCK 1 ^{er} membre et rapporteur	

Gland, 4 août 2018